

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES



Réunion du Mercredi 29 octobre 2025

Présents : MMES POLICON, M. BOUSSARD, BRUNET

AVIS AUX CLUBS + COURRIERS DIVERS

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l'article 14.1 du présent règlement contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat : **Amende 100.00 euros**

Article 11 - Les Obligations

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

D1

- SENIORS :
Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football libre.
- JEUNES FOOTBALL A 11 :
3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux.
Etant précisé que ces 3 équipes doivent être :
 - De catégories différentes et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20,
 - **Ne peuvent être des équipes féminines.**
- FOOT A EFFECTIF REDUIT :
 - 2 équipes dans les criteriums régionaux ou départementaux (U11, U12 ou U13),
 - Obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football jusqu'à leur terme.
 - Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines.

D2

- SENIORS :
 - 2 équipes
- JEUNES :
 - 3 Équipes de jeunes dont 2 parmi (U14, U15, U16, U18)
 - Ou bien une équipe U20
 - Ou une équipe féminine U15F à 11.
 - Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3^{ème} équipe de jeunes.
- Foot à effectif réduit :
 - 2 équipes (de U8 à U13)
 - Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines
 - Obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1^{ère} saison.

D3

- SENIORS :
 - 1 équipe
 - Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.
 - D4**
 - SENIORS :
 - 1 équipe
 - Pas d'obligation.
- 11.2** - Le club dont le niveau d'une de ses équipes entraîne des obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.
Un contrôle à postériori du respect de ces obligations sera effectué par la commission départementale des compétitions.
- 11.2.1 – Contrôle et suivi des obligations**
- 📢 Le District du Val de Marne fera, jusqu'au 15 octobre de la saison en cours, un rappel non nominatif lors de chaque parution du journal électronique afin de sensibiliser les clubs.
 - 📢 Le 15 novembre de la saison en cours, le district du Val de Marne fera un rappel aux clubs en infraction avec mise en demeure de régulariser leur situation avant le début des championnats.
 - 📢 Le 15 décembre de la saison en cours, le District du Val de Marne établira la liste des clubs en infraction par rapport aux obligations reprises à l'article 11.1 du présent RSG.
Les clubs en infraction se verront sanctionnés en application de l'article 11.2.2 du présent RSG.
- 11.2.2 – Sanctions**
- En cas de non-respect de l'une des obligations définies à l'article 11.1 du présent règlement, les sanctions suivantes seront appliquées :
- 📢 Pour la 1^{ère} saison d'infraction :
 - Retrait de 4 points, par obligation non respectée, au classement de l'équipe senior du club qui entraîne les obligations et interdiction de monter à ladite équipe seniors ;
 - 📢 Pour la 2^{ème} année d'infraction et au-delà :
L'équipe seniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et rétrogradée en division immédiatement inférieure la saison suivante ; **l'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci et du Comité de Direction du District du Val de Marne du Football. (Hormis déclassement pour fraude).**
 - Cette rétrogradation administrative n'étant pas cumulable avec une éventuelle rétrogradation sportive.
 - 📢 Lorsqu'un club a régularisé sa situation pour la saison "N", la sanction s'applique au niveau de la 1^{ère} saison d'infraction en cas de nouvelle infraction pour la saison N+1 ;

TERRAINS SUSPENDUS

529210- ES VITRY **U18 D1** = 2 MATCHES FERMES A COMPTER DU 12/05/2025

Tour de coupe (si domicile) du 02/11 & 09 et /ou 23 Novembre en championnat

580485- US VILLENEUVE ABLON **U18 D2** = 3 MATCHS FERMES A COMPTER DU 26/05/2025

Accord & attestation de la Ville de Maisons Alfort pour accueillir ces rencontres

53478368 - US VILLENEUVE ABLON / CA VITRY du 09/11 Stade Delaune

Sauf match de coupes du 02/11 à domicile

532342 - PHARE ZARZISIEN **SENIORS D3** = 1 MATCH FERME A COMPTER DU 01/09/2025

Tour de coupe (si domicile) du 02/11 ou 09/11 en championnat

La Commission rappelle que les clubs doivent communiquer au District du val de Marne le terrain de repli où doivent se dérouler les rencontres et fournir l'autorisation du gestionnaire du terrain 72 heures avant la date du match.

FERMETURE DES TERRAINS

INFO CLUBS :

EN RAISON DU CROSS NATIONAL DU VAL DE MARNE LE 16 NOVEMBRE 2025, LES TERRAINS DE LA PLAINE SUD DU PARC DE CHOISY SERONT INDISPONIBLES

La commission invite les clubs concernés à demander l'inversion de leur rencontre qui peut également être avancée avec accord de son adversaire.

DEROGATIONS ANNUELLES

580485 VILLENEUVE ABLON US

Séniors D1 à domicile le samedi à 18h au lieu de 18h30

512963 THIAIS FC

U14 poule C à domicile le samedi à 16h au lieu de 15h00

U14 poule F à domicile le samedi à 16h au lieu de 15h00

14 poule J à domicile le samedi à 16h au lieu de 15h00

553004 FC MANDRES PERIGNY

Séniors D2.A à domicile le dimanche à 16h30 au lieu de 15h00

Séniors D4.C à domicile le dimanche à 16h30 au lieu de 15h00

500689 CRETEIL LUSITANOS F.US

U14 BRASSAGE poule H à domicile le samedi à 15h à Choisy le Roi, Plaine sud N°17

521870 SUCY FC

+45 ans poule A à domicile le dimanche à 9h30 au lieu de 11h00

560609 USJTO CHOISY

Séniors D4.C à domicile le dimanche à 17h00 au lieu de 15h00

565314 RC VILLENEUVE ST GEORGES

Anciens D3.C à domicile le dimanche à 9h30 au lieu de 11h30.

526258 US LUSITANOS ST MAUR

U14 BRASSAGE POULE F joue tous ses matchs à 16h

CDM joue au Stade des Corneilles

OGATION RAPPEL FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

1^{er} RAPPEL

Coupe U14 VDM du 18/10/2025

-Match 54978993 -ST MAUR LUSITANOS 21 / ST MANDE FC 21

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

SENIORS

COUPE SENIORS

CALENDRIER

2 ^{ème} TOUR	2 NOVEMBRE	¼ FINALE	3 MAI
CADRAGE	11 JANVIER	½ FINALE	31 MAI
1/8 FINALE	8 MARS	FINALE	A DETERMINER

55046101 – VILLENEUVE ABLON US 1 / ENT. MANDRES SANTENY 1 Coupe VDM Seniors du 02/11/25

Courriel de Villeneuve Ablon US (via footclub) du 27/10/25 – changement d'horaire (-1h00)

Accord de la commission le match se jouera à 15h30 au lieu de 15h. Prévenir vos adversaires.

55046097 – SUCY / ORMESSON US 1 Coupe VDM Seniors du 02/11/25

Courriel de Sucy FC (via footclub) du 27/10/25 – changement d'horaire (-1h00)

Accord de la commission le match se jouera à 16h au lieu de 15h. Prévenir vos adversaires.

COUPE SENIORS AMITIE

CALENDRIER

CADRAGE	11 JANVIER	½ FINALE	31 MAI
1/8 FINALE	8 MARS	FINALE	A DETERMINER
¼ FINALE	3 MAI		

COUPE ENTREPRISE

CALENDRIER

1/8 CADRAGE	7 MARS	½ FINALE	30 MAI
¼ FINALE	2 MAI	FINALE	A DETERMINER

CDM

INFO CLUB

Le calendrier de cette compétition est très resserré en raison du nombre élevé d'équipes, les matchs reportés de championnat seront éventuellement joués en semaine tout comme les rencontres de Coupe du Val de Marne.

COUPE CDM

CALENDRIER

2 ^{ème} Tour CADRAGE	1 MARS	½ FINALE	30 MAI
¼ FINALE	2 MAI	FINALE	A DETERMINER

ANCIENS

54850655 – MELTING SPORT 42 / GENTILLY FC 41 Anciens D3.C du 23/11/2025

Courriel de Melting Sport du 27/10/25 – changement de date car terrain impraticable. L'équipe recevante serait GENTILLY FC 41 et le match avancé au 02/11/2025.

Accord de la commission sous réserve de l'accord écrit de GENTILLY FC 41 qui doit parvenir au District avant le 31/10/25 à 12h.

COUPE ANCIENS

CALENDRIER

2 ^{ème} Tour	4 JANVIER	¼ FINALE	3 MAI
1/16 CADRAGE	1 MARS	½ FINALE	31 MAI
1/8 FINALE	5 AVRIL	FINALE	A DETERMINER

55015232 – THIAIS FC 42 / MINHOTOS DE BRAGA 41 Coupe VDM Anciens du 26/10/2025

Courriel de Minhotos du 24/10/25.

La commission enregistre le forfait avisé de MINHOTOS DE BRAGA 41, THIAIS FC 42 est qualifiée pour la suite de la compétition.

55015312 – RC VILLENEUVE 31 / VILLENEUVE ST GEORGES PORT. 41 Coupe VDM Anciens du 26/10/2025

Courriel et accord des 2 clubs (via footclub) du 24/10/25 – changement de date, terrain indisponible.

Accord de la commission le match est remis au 02/11/2025.

55015238 – US IVRY FOOTBALL 41 / BRY FC 42 Coupe VDM Anciens du 26/10/2025

Courriel de BRY FC du 24/10/25.

La commission enregistre le forfait avisé de BRY FC 42, US IVRY FOOTBALL 41 est qualifiée pour la suite de la compétition.

55015236 – CHAMPIGNY PORTUGAIS 41 / FC D'ALFORTVILLE 41 Coupe VDM Anciens du 26/10/2025

Lecture de la feuille.

La commission enregistre le forfait de FC D'ALFORTVILLE 41, CHAMPIGNY PORTUGAIS 41 est qualifiée pour la suite de la compétition.

+45 ans

COUPE +45 ans

CALENDRIER

1/8 FINALE	8 MARS	½ FINALE	31 MAI
¼ FINALE	3 MAI		
FINALE	A DETERMINER		

+55 ans

FEMININES

A ce jour seuls 6 clubs sont engagés :

CO CACHAN, FC MAISONS ALFORT, PORTUGAIS CHAMPIGNY, FC SUCY, ES VITRY et VILLENEUVE AFC.

Afin de permettre à ces clubs de démarrer la compétition dans les meilleures conditions possibles, le début du championnat ne se fera qu'après les vacances de la Toussaint.

COUPE SENIORS FEMININE

CALENDRIER

EN ATTENTE

COUPE FEMININE U15 à 8

CALENDRIER

EN ATTENTE

DEPARTEMENTALE « JEUNES »

U20

COUPE U20

CALENDRIER

1^{er} Tour 1/8 FINALE
¼ FINALE

11 JANVIER
3 MAI

½ FINALE
FINALE

31 MAI
A DETERMINER

U18

53478301 – FRESNES AAS 21 / CRETEIL LUSITANOS F.22 U18 D1 du 7/12/2025

Dossier transmis par la LPIFF – terrain suspendu à compter du 24/11/25 du club de FRESNES AAS-1 match ferme
FRESNES AAS 21 doit communiquer au District le terrain sur lequel se jouera la rencontre avec l'accord écrit du gestionnaire des installations, pour sa réunion du 02/12/25 au plus tard.

COUPE U18

CALENDRIER

2^{ème} Tour
1/16 CADRAGE
1/8 FINALE

2 NOVEMBRE
11 JANVIER
8 MARS

¼ FINALE
½ FINALE
FINALE

3 MAI
31 MAI
A DETERM

Désignation des matchs comptant pour le 2ème tour qui auront lieu le 2 NOVEMBRE 2025 à 13h sur le terrain du 1er nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : CLUBS DE LIGUE et SFC CANNAVEROIS

U16

500012 – CHARENTON CAP 3 -U16 D4.

Courriel de Charenton du 27/10/25.

La commission enregistre le forfait général de l'équipe U16 D4. Avis aux clubs concernés.

COUPE U16 VDM

CALENDRIER

1/16 CADRAGE
1/8 FINALE
¼ FINALE

11 JANVIER
8 MARS
3 MAI

½ FINALE
FINALE

31 MAI
A DETERMINER

MATCHS REMIS AU 2 NOVEMBRE - CAUSE CHAMPIONNAT LE 12/10/2025

N°54930789 - FC MAISONS ALFORT / CRETEIL AC

N°54930791 - ENTENTE SANTENY MANDRES / FC CHAMPIGNY

N°54930785 - FC BRY / FC NOGENT

COUPE U16 AMITIE

CALENDRIER

1/16 CADRAGE	11 JANVIER	½ FINALE	31 MAI
1/8 FINALE	8 MARS	FINALE	A DETERMINER
¼ FINALE	3 MAI		

MATCHS REMIS AU 2 NOVEMBRE CAUSE CHAMPIONNAT LE 12 /10/2025

N°54930319 - ENTENTE VITRY CA -BZ 98 2 / AS CHOISY LE ROI 2

N°54930320 - AS CHOISY 3 / AVS ORLY 2 (NEUTRALISE)

N°54930326 - ES VITRY 3 / FC NOGENT 2

N°59330325 - JOINVILLE 3 / VGA ST MAUR 2

N°54930332 - FC SUCY 2 / ES VITRY 2

U15

COUPE U15

CALENDRIER

1 ^{er} Tour CADRAGE	10 JANVIER	½ FINALE	30 MAI
1/8 FINALE	7 MARS	FINALE	A DETERMINER
¼ FINALE	2 MAI		

U14

53476150 – CRETEIL LUSITANOS US / VGA ST MAUR US U14D1 du 08/11/25

Courriel de Créteil Lusitanos (via footclub) du 28/10/25 – changement d’horaire (-1h00)

Accord de la commission le match se jouera à 12h au lieu de 12h30. Prévenir vos adversaires.

COUPE U14 VDM

CALENDRIER

1/16 CADRAGE	10 JANVIER	½ FINALE	30 MAI
1/8 FINALE	7 MARS	FINALE	A DETERMINER
¼ FINALE	2 MAI		

COUPE U14 AMITIE

CALENDRIER

1/16 CADRAGE	10 JANVIER	½ FINALE	30 MAI
1/8 FINALE	7 MARS	FINALE	A DETERMINER
¼ FINALE	2 MAI		